

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 14 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-09-154

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2015 et d'ajouter au point 11 – Don d'ouvrages historiques.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015**

15-09-155

Le maire, Steven Larose, fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 août 2015.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

15-09-156

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois d'août 2015, pour la somme de 877.25 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

15-09-157

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de juillet pour la somme de 1 994.69 et pour le mois d'août 2015, pour la somme de 2 614.58 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de \$219 948.70 et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4039 à 4068 :

15-09-158

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
4033	BELL CANADA	266.86	FRAIS TÉLÉCOPIEUR
4034	BELL MOBILITÉ	261.57	FRAIS CELLULAIRES
4035	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TELEAVERTISSEURS
4036	HYDRO-QUÉBEC	350.68	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
4037	SOCIÉTÉ DES ÉLUS DES LAURENTIDES	50.00	FRAIS DE REPRÉSENTATION
4038	HYDRO-QUÉBEC	517.57	BUREAU: 149.71 \$, CASERNE/BIBLIO: 202.08 \$
			RUE PRINCIPALE: 165.78 \$
	SALAIRES VERSÉS	10 865.17	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL DES DÉBOURSÉS PAYÉS	12 349.98	
4039	HYDRO-QUÉBEC	480.92	ÉCLAIRAGE DES RUES
4040	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	396.17	ESSENCE
4041	MRC DES LAURENTIDES	1 113.86	TÉLÉPHONIE AVRIL À JUIN
4042	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	128.84	LIVRES BIBLIO
4043	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	402.20	ASPHALTE FROIDE, BOIS D'ÉPINETTE, DIVERS
			ACCESSOIRES
4044	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	86.23	OUVERTURE D'UN DOSSIER
4045	MARCHE SANTE 2000 INC	122.86	ARTICLES DE NETTOYAGE ET PERISSABLES
4046	MÉCANIQUE BENOIT PÉPIN	84.99	HUILE POUR SERVICE INCENDIE
4047	GESTION U.H.M.INC	1 779.87	AGRANDISSEMENT CC-MOBILIER INTÉGRÉ
4048	VILLE DE MONT-TREMBLANT	67.00	CHARGEUR DE BATTERIES - RADIOS (INCENDIE)
4049	GROUPE YVES GAGNON	707.26	AGRANDISSEMENT CC-MATÉRIAUX POUR TABLETTES
			AÉROSOL FLUO
4050	MB RÉFRIGÉRATION	253.62	RÉPARATION DU CLIMATISEUR
4051	OUTILS TREMBLANT INC.	380.60	LOCATION SCIE À ÉLAGUER, HUILE ET AFFUTAGE
4052	FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES	400.00	PARTICIPATIONS AU TOURNOI DE GOLF
4053	SEAO-CONSTRUCTO	7.68	FRAIS PUBLICATION
4054	LA COOP FERMES DU NORD	104.00	AGRANDISSEMENT CC-TERRASSEMENT
4055	AMIANTE SAKILAB ENVIRONNEMENT SLE	1 953.43	CARACTÉRISATION D'AMIANTE - HÔTEL DE VILLE
4056	LUC MERCURE	200.00	HONORAIRES - PROJET "JE PARTICIPE"
4057	THIERRY COUILLARD	20.00	CARTE - LES JOURNÉES DE LA CULTURE
4058	ALEXANDRE LARRIVÉE-PLANTE	63.36	FORMULAIRES RAPPORT D'INSPECTION DE VÉHICULES
4059	LABORATOIRE BIO-SERVICES	643.81	TESTS D'EAU CC
4060	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	5 757.54	NIVELAGE SECTEUR SUD : 1379.70 \$
			RÉPARATION CH. DUNCAN SUD: 827.29 \$
			NIVELAGE SECTEUR SUD ET VERDURE: 1552.16 \$
			GRAVIER POUR CORRIDOR AÉROBIQUE : 1763.26 \$
			RÉPARATION CH. LAC VERDURE: 235.13 \$
4061	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	152 761.18	TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME TECQ
4062	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	3 713.69	PONCEAUX À ÊTRE REMBOURSÉS PAR LES CITOYENS
4063	ANNIE LAROCQUE	40.32	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4064	DANIELLE WOOLLEY	55.80	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4065	SOUDURE LUC PROVOST SENC	6 121.84	RÉPARATION VEHICULE INCENDIE # 325
4066	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	3 993.68	RÉPARTITION DES DÉPENSES - SERVICE INCENDIE
4067	VILLE DE BARKMERE	1 757.22	RÉPARTITION DES DÉPENSES - SERVICE INCENDIE
4068	HUGUETTE DROUIN	72.81	FRAIS DE DÉPLACEMENT

	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 509.20	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	3 173.68	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 895.08	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	TOTAL À PAYER	207 598.72	

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.4 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2015**

15-09-159

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.5 **EMBAUCHE DE JEAN-PAUL GAGNON À TITRE DE JOURNALIER SUR APPEL**

15-09-160

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 15-06-111 embauchait M. Maurice Thibert à titre de journalier sur appel et sur disponibilité;

CONSIDÉRANT QUE M. Maurice Thibert ne démontre aucune disponibilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu :

- D'abroger la résolution 15-06-111 relativement à l'embauche de M. Maurice Thibert ;

- D'embaucher M. Jean-Paul Gagnon à titre de journalier sur appel et sur disponibilité, au taux horaire de 16.50 \$.

- - adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.6 **TRAVAUX DE REPARATION SUR LE VEHICULE INCENDIE ET TRANSFERT DE CREDITS BUDGÉTAIRES**

15-09-161

CONSIDÉRANT QU'une dépense pour la réparation de l'unité d'urgence en incendie numéro 325 au montant de 4 500 \$ plus taxes a été autorisée par le conseil (résolution no 15-08-151);

CONSIDÉRANT QUE des réparations supplémentaires se sont avérées nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu

- De ratifier la dépense supplémentaire au montant de 824.49 plus taxes, pour la réparation de l'unité d'urgence en incendie numéro 325;

- D'autoriser le transfert de crédits budgétaires suivant : 900 \$ du poste 02 22000 141 « SERVICE INCENDIE salaires des pompiers » au poste 02 22000 525 « SERVICE INCENDIE entretien et réparation véhicules ».

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.7 **VENTE DE LA PROPRIÉTÉ : 249 CHEMIN DU LAC-DU-BROCHET - AMENDEMENT A LA RESOLUTION NUMERO 15-08-142**

15-09-162

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm a procédé par la vente par shérif de la propriété sise au 249 chemin du Lac-du-Brochet, lot 53 du bloc « D », au cadastre officiel du Canton de Montcalm, pour défaut de paiement de l'impôt foncier, le 14 mai 2015;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 15-08-142 entérine la vente par la municipalité et stipule les conditions rattachées;

CONSIDÉRANT que la résolution 15-06-110 entérine la vente de la propriété du 249 Chemin du Lac-du-Brochet par appel d'offres selon certaines conditions ;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de respecter le délai de 30 jours par l'acquéreur en raison de délais administratifs et techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de modifier la condition rattachée au délai de 30 jours pour un délai de 180 jours à compter de la date de la présente résolution.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne que les projets relativement à la programmation initiale soumise dans le cadre de la subvention provenant du programme TECQ sont terminés et se dit bien heureux des résultats. Il mentionne également que les travaux de pavage sur le chemin du Lac-des-Pins Sud se feront le 18 septembre en rappelant que ceux-ci font suite à la subvention de 35 000\$ du programme de l'aide à l'amélioration du réseau routier local. Finalement que certains petits travaux seront effectués afin de maintenir notre investissement dans les infrastructures locales, lesquelles seront mentionnées au point 10.1.

Danielle Woolley, conseillère responsable des aînés, mentionne que le 10 septembre dernier, Mme Drouin et elle-même ont pris part au déjeuner d'affaires de la Société des élus des Laurentides (SDEL), qui avait lieu à Labelle. Lors de ce déjeuner d'affaires, la centaine de personnes a eu droit à une allocution de la mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy-Laroche qui en a profité pour saluer l'initiative de la SDEL, car la formation est fondamentale quand on est un élu et on vit en région éloignée.

Elle poursuit en mentionnant que le 20 août dernier avait eu lieu une rencontre avec la Scierie Carrière, le MRNF et les représentants de l'association du Lac Munich relativement aux coupes prévues au Mont Buck. Tous ont convenu de plans d'harmonisation afin d'éviter des avaries au bassin versant.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe que plusieurs activités auront lieu prochainement relativement à la culture. Elle invite les citoyens à la journée de la culture prévue le 26 septembre prochain. Elle signale également que le projet «Je Participe 2015», rassemble 10 municipalités et dès le 7 novembre prochain, les citoyens seront invités à participer à ce grand événement culturel.

Richard Tees, conseiller responsable de l'environnement, informe que nous sommes toujours en attente du procès-verbal corrigé et finalisé de la part de Mme Gauthier, représentante de la Ville de Barkmere et responsable de la rédaction lors de la rencontre ayant pour but d'exclure la circulation des 4x4 sur un tronçon problématique en terres publiques sur le territoire de Montcalm. Il rappelle qu'étant donné que les demandes proviennent de la Ville de Barkmere, la municipalité de Montcalm n'agit qu'à titre de courroie de transmission entre les demandes et les différents organismes responsables.

Steven Larose, maire, encourage fortement les citoyens de Montcalm d'utiliser le transport en commun avec leur nouveau circuit qui relie Saint-Sauveur à Mont-Tremblant et ce seulement pour 4 \$ par trajet. Il rappelle que plusieurs arrêts sont situés à Montcalm afin de satisfaire tous les usagers et qu'il existe 3 départs par jour. Plus le service sera utilisé, plus de chance qu'il soit poursuivi les années à venir. Afin d'assurer la santé et l'intégrité physique de nos travailleurs, de nouvelles dispositions réglementaires prévues par la CSST,

relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante sont en vigueur depuis le 6 juin 2013. Ces dispositions ont pour objectif de diminuer l'exposition des travailleurs aux poussières d'amiante. Conséquemment l'hôtel de ville de Montcalm devait s'assurer d'être aux normes et M. Larose se dit heureux de voir que résultats sont négatifs suite à l'analyse par la firme spécialisée.

Il précise que le contrat de collecte des matières résiduelles vient d'être octroyé par la MRC des Laurentides à RC Miller. Depuis le dernier contrat, la MRC connaît une augmentation de 20%. Les discussions entre les maires impliqués sont entamées afin de partager équitablement les coûts de quote-part. Depuis plusieurs années la quote-part était calculée sur les tonnages et la municipalité se voyait avantagée par les résultats inférieurs. Les citoyens devront s'attendre à des augmentations à cet égard dans les années à venir.

Sur une autre note, le corridor est enfin réouvert. Il précise cependant que des travaux majeurs doivent être faits, notamment à Arundel afin de rendre le parcours praticable. Les élus des municipalités contiguës au corridor doivent porter leur réflexion sur les investissements nécessaires à apporter afin de revaloriser ce joyau pour notre région.

Enfin, il aimerait préciser que l'eau du puits de notre centre communautaire éprouve toujours des problématiques de conformité concernant la qualité de l'eau potable. L'avis d'ébullition doit être toujours maintenu jusqu'à nouvel ordre. Des professionnels dans le domaine ont été appelés afin de trouver le meilleur moyen pour corriger cette situation. Il rappelle que ledit puits dessert également les Habitations Stephen Jake Beaven.

7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE SUR LES LOTS 31-5 ET 32-1 RANG 8- DATE DE LA SÉANCE DE CONSEIL POUR LA PRISE DE DÉCISION

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure eu égard à la superficie d'un bâtiment secondaire sur les lots 31-5 et 32-1 rang 8, a été présentée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE le maire informe que la décision relative à ladite demande aura lieu lors de la séance du 13 octobre 2015.

8. TENUE D'UN 5 À 7 – FÊTE DES BÉNÉVOLES

15-09-163

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un 5 à 7 le 13 novembre 2015, pour la somme de 1 400 \$ taxes incluses, afin de souligner le travail exceptionnel des bénévoles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. CENTRE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE L'ORCHESTRE FOLKLORIQUE DE LA ROUGE

15-09-164

CONSIDÉRANT qu'une demande de l'Orchestre folklorique de la Rouge eu égard à la tenue de leurs pratiques au centre communautaire de Montcalm, a été présentée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu que le conseil autorise la tenue des pratiques de l'Orchestre folklorique de la Rouge au centre communautaire de Montcalm, pour la somme de 50 \$ par pratique, les lundis soirs à la condition qu'il n'y ait pas d'autres activités prévues ces soirs-là.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

10.1 **TRAVAUX RELATIFS AU MAINTIEN DU SEUIL MINIMAL D'IMMOBILISATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)**

15-09-165

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la municipalité de Montcalm a réalisé des travaux d'infrastructures sur certains tronçons de chemins dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2015) ;

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) prévoit un investissement provenant de la municipalité de Montcalm au montant de 28\$ par habitant permanent par année et ce afin d'assurer le maintien du seuil minimal d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité:

- d'affecter la dépense pour l'ajout de ponceaux dans le secteur du lac Verdure inclus dans le contrat octroyé à Gilbert P. Miller et Fils, au montant de 13 854.49 \$ au seuil minimal d'immobilisations;
- d'affecter au seuil minimal d'immobilisations une partie du montant prévu des travaux de réhabilitation du tronçon de la rue Philippe-Renaud et du tronçon du chemin du Lac-Caribou Est consistant principalement à permettre l'écoulement des eaux selon les devis;
- d'affecter au seuil minimal d'immobilisations une partie du montant prévu des travaux de réhabilitation du tronçon du chemin du Lac-Munich Est consistant principalement à permettre l'écoulement des eaux selon les devis;
- de mandater Poissant Excavation Inc. afin d'exécuter lesdits travaux de réhabilitation, pour un montant maximal de 10 000 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 **APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2015)**

15-09-166

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière est octroyée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2015);

CONSIDÉRANT QUE la résolution 15-08-147 autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de l'ajout des travaux suivants à la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec :

- Chemin du Lac-du-Brochet (TECQ 88-78055-11) qui consiste au creusage de nouveaux fossés et ajout de ponceaux pour faciliter le drainage pluvial, enlèvement de la chaussée existante et ajout d'une nouvelle structure;
- **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour les travaux sur le chemin du Lac-du-Brochet (TECQ 88-78055-11) et ce, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Transports de l'ajout desdits travaux à la programmation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10.3 **AJOUT AU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – VALIDATION DU RÉSEAU LOCAL À PRIORISER**

15-09-167

CONSIDÉRANT le *Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)*, annoncé par le ministère des Transports, ayant pour but d'accompagner les municipalités regroupées au sein d'une MRC dans la planification des travaux du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE la planification des travaux de voirie locale constitue une nouvelle responsabilité pour la MRC des Laurentides depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un tel plan d'intervention vise à accompagner les responsables municipaux dans la gestion des infrastructures routières municipales qui vise à ordonnancer les interventions en :

1. Identifiant le réseau prioritaire sur l'importance socio-économique des routes et infrastructures;
2. Caractérisant l'état du réseau;
3. Mettant en place une stratégie d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de plans d'intervention de sécurité routière en milieu municipal vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau routier municipal en ciblant les principales problématiques et les solutions les plus performantes pour les résoudre, par la réalisation de diagnostics de sécurité routière et de plans d'action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides identifie le chemin Larose et le chemin Morgan à titre de réseau routier local admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de soumettre à la MRC des Laurentides la validation afin de prioriser les chemins Larose et Morgan dans le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.4 **ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)**

15-09-168

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la municipalité de Montcalm a soumis dans sa programmation l'achat d'une génératrice dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2015) ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ladite génératrice est accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à titre de coût accepté dans le volet « Infrastructure à vocation municipale »;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- de mandater la compagnie Combitech pour l'achat d'une génératrice Cummins/Onan selon la soumission numéro 28922 pour la somme de 18 805.95 \$ taxes en sus, installation comprise;
- de mandater la compagnie Luma Électrique Inc. afin de procéder au branchement nécessaire pour s'assurer du fonctionnement de ladite génératrice, pour la somme de 2 150\$ taxes en sus;
- de mandater MP Miller Propane pour l'installation, le remplissage et la location d'un réservoir propane afin de rendre ladite génératrice fonctionnelle, pour un montant maximal de 2 376.65\$ taxes en sus;
- de mandater le directeur général ou la directrice général adjointe pour

signer les documents relatifs aux différentes conditions énoncées.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.5 **TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sujet reporté

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.6 **UNITÉ DE CLIMATISATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE**

15-09-169

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de mandater la firme MB Réfrigération afin de réparer l'unité de climatisation du centre communautaire, pour la somme de 1 242.88\$ taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.7 **ACHAT D'UN PANNEAU D'INTERPRÉTATION – HALTE ROUTIÈRE**

15-09-170

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un panneau touristique d'interprétation tel que soumis par la MRC des Laurentides pour un montant de 350\$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **VARIA**

11.1 **DON D'OUVRAGES HISTORIQUES**

15-09-171

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin d'accepter avec honneur un magnifique tableau et un livre relatant l'histoire de Montcalm/Weir et de prendre les moyens pour que lesdites œuvres soient protégées et mises en valeur.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-09-172

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier